

TOUTES LES INFOS SUR LE

Parcours Validation des Acquis de l'Expérience

V.A.E



l'école d'ingénierie
informatique

WWW.EPSI.FR

CAMPUS D'ARRAS

Tél : 03 21 71 33 34

info@arras-epsi.fr

CAMPUS D'AUXERRE

Tél : 03 86 49 26 65

info@auxerre-epsi.fr

CAMPUS DE BORDEAUX

Tél : 05 56 43 13 13

info@bordeaux-epsi.fr

CAMPUS DE BREST

Tél : 02 98 49 22 99

info@brest-epsi.fr

CAMPUS DE GRENOBLE

Tél : 04 58 00 38 90

info@grenoble-epsi.fr

CAMPUS DE LILLE

Tél : 03 20 34 35 36

info@lille-epsi.fr

CAMPUS DE LYON

Tél : 04 72 85 38 50

info@lyon-epsi.fr

CAMPUS DE MONTPELLIER

Tél : 04 67 04 20 01

info@montpellier-epsi.fr

CAMPUS DE NANTES

Tél : 02 40 76 60 87

info@nantes-epsi.fr

CAMPUS DE PARIS LA DÉFENSE

Tél : 01 55 90 06 30

info@paris-epsi.fr

CAMPUS DE RENNES

Tél : 02 40 76 60 87

info@rennes-epsi.fr

CAMPUS DE TOULOUSE

Tél : 05 61 39 03 12

info@toulouse-epsi.fr



QU'EST-CE QUE LA V.A.E ?

Dispositif spécifique permettant l'obtention de tout ou partie d'une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle) inscrite au RNCP grâce à une expérience professionnelle ou bénévole.

La certification obtenue par la VAE a la même valeur que celle obtenue par la voie de la formation.

A QUOI CA SERT ?

- ▶ Obtenir une certification
- ▶ Mettre en cohérence sa certification avec son niveau de responsabilité
- ▶ Valider son expérience pour soi
- ▶ Faire reconnaître ses compétences
- ▶ Obtenir un niveau de qualification permettant d'accéder à une formation d'un niveau supérieur ou de s'inscrire à un concours
- ▶ Changer d'emploi
- ▶ Évoluer professionnellement / Obtenir une augmentation ou une promotion professionnelle
- ▶ Développer sa confiance en soi

QUI PEUT ENTREPRENDRE UNE DÉMARCHE V.A.E ?

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, ayant au moins un an (1607 h, durée légale) d'expérience :

- ▶ Salariée ou non salariée
- ▶ Bénévolat, volontariat
- ▶ Responsabilités politiques, participation à des activités d'économie solidaire
- ▶ Activités réalisées en formation initiale ou continue (période de formation en milieu professionnel, les stages pratiques) en rapport avec la certification visée

Pour prétendre à la VAE/EPsi, il suffit de vérifier l'adéquation des certifications proposées par EPSI avec votre expérience professionnelle et/ou bénévole.

DIFFÉRENTES CERTIFICATIONS SONT PROPOSÉES EN VALIDATION DES ACQUIS ET DE L'EXPÉRIENCE PAR L'EPSI :

- ▶ Le titre RNCP de niveau 5 « Développeur Web et Web Mobile »
- ▶ Le titre RNCP de niveau 6 « Concepteur Développeur d'Applications »
- ▶ La certification RNCP de niveau 7 de l'EPSI « Expert en Informatique et Système d'Information »
- ▶ Le CQP Administrateur Systèmes et Réseaux
- ▶ Le CQP Administrateur de Bases de Données
- ▶ Le CQP Développeur Nouvelles Technologies

LA V.A.E EN 4 ÉTAPES

ÉTAPE
1

*Information
sur la certification*

ÉTAPE
2

*Dossier de
recevabilité*

ÉTAPE
3

*Accompagnement
facultatif pour l'élaboration
du dossier et la préparation
à la validation*

ÉTAPE
4

*Soutenance orale
du dossier et entretien
avec le jury*

TARIFS HT POUR LES V.A.E

ENTRETIEN D'INFORMATION	0€
RENDEZ-VOUS DE RECEVABILITÉ Titre RNCP Niveau 7 (I)	300€
ACCOMPAGNEMENT CONSTITUTION DU DOSSIER V.A.E (Facultatif)	
Certification RNCP Niveau 7 (I) 21 HEURES	3108€
Titre DIRECCTE Concepteur Développeur d'Applications Niveau 6 (II) 19 HEURES	1900€
Titre DIRECCTE Web & Web mobile Niveau 5 (III) 17 HEURES	1700€
CQP Administrateur Systèmes Réseaux 45 HEURES	1840€
CQP Développeur Nouvelles Technologies 21 HEURES	1680€
CQP Administrateur Base de données 21 HEURES	1680€
Jury de validation 1H30/2H	1400€ PRIX HT

ÉTAPE 1

INFORMATION & CONSEIL

Entretien d'information gratuit : l'entretien est individuel et se fait soit en présentiel soit à distance (Skype ou autre).

OBJECTIFS :

- ▶ Répondre aux différentes questions générales concernant la VAE
- ▶ Préciser au candidat en fonction de son parcours professionnel et/ou bénévole s'il peut rentrer dans le cadre de la VAE au sein de notre organisme de formation. Il lui est remis le Référentiel de compétences ainsi que le référentiel de certification
- ▶ Transmettre au candidat les tarifs de la prestation VAE et les possibilités de financement

ÉTAPE 2

RECEVABILITÉ

Vous remettez le dossier de recevabilité et les pièces administratives associées complété à la coordinatrice nationale VAE de l'EPSI (qui vous contactera pour un entretien individuel avec un coach VAE), à la DIRECCTE ou à la Commission CQP de la Branche selon la certification visée.

La décision de recevabilité de votre dossier vous est notifiée par écrit (délais différents selon le certificateur), si votre dossier est recevable ou non. Si la réponse est favorable, la durée validité de recevabilité est précisée.

Si le dossier est recevable, un accompagnement facultatif avec un coach VAE vous est proposé pour l'élaboration de votre dossier et la préparation de la validation finale. Le dossier administratif de prise en charge est mis en place avec la coordinatrice nationale VAE.

Pour poursuivre votre demande, vous devez tenir informée la coordinatrice nationale VAE si vous souhaitez être accompagné par notre organisme de formation.

La coordinatrice nationale planifie avec le candidat une date de soutenance dans les 12 mois suivant la notification de recevabilité.

ÉTAPE 3

DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT

ÉTAPE 4

FINANCEMENT

EPSI transmet la/les convention(s)/ contrat(s) de prestation VAE pour vos demandes éventuelles de financement par les organismes financeurs et/ ou l'entreprise. Le retour des conventions signées engage mutuellement toutes les parties prenantes au processus de la VAE.

ÉTAPE 5

CONSTITUTION DOSSIER VAE

Afin d'aider à la constitution du dossier VAE, EPSI vous remet :

- ▶ Le référentiel des compétences et référentiel de certification de la certification concernée
- ▶ Le tableau de concordance des expériences-compétences
- ▶ Le planning d'accompagnement à mettre en place avec le coach VAE (le cas échéant)
- ▶ Différentes fiches outils qui pourront vous aider à la préparation de la soutenance devant un jury de professionnels

ÉTAPE 6

ACCOMPAGNEMENT (FACULTATIF)

L'accompagnement pour la mise en œuvre du dossier VAE est organisé sous forme de rendez-vous individuels. Ces RV peuvent se dérouler soit en présentiel soit en distanciel :

- ▶ RV en présentiel : une feuille d'émargement est signée
- ▶ RV en distanciel : attestation d'assiduité FOAD est délivrée

La durée des rendez-vous peut varier de 2 à 3h selon les thèmes de travail abordés. La durée totale de l'accompagnement varie selon les besoins du candidat et la certification visée.

ÉTAPE 7

REMISE DU DOSSIER

Remise du dossier complet VAE à la coordinatrice nationale VAE 1 mois avant la date de l'entretien avec le Jury.

ÉTAPE 8

ORGANISATION DE LA SOUTENANCE

L'organisation et la durée de la session de validation dépend de la certification professionnelle visée.

Cela peut prendre la forme d'une mise en situation professionnelle, un entretien, une présentation de projet selon la certification visée.

ÉTAPE 9

NOTIFICATION DE LA DÉCISION

La décision du Jury peut être une validation totale, partielle ou un refus de la certification visée. Le délai de la notification de la décision dépend de la certification visée. (Le jour même ou à réception des procès-verbaux validés selon les certifications).

En cas de validation partielle, le jury de professionnels doit mentionner des commentaires sur les aptitudes, connaissances et compétences à approfondir. Une attestation de compétences ou un livret de certification sera donné au candidat pour les blocs de compétences validés.

LA V.A.E EN CHIFFRES :

Taux de validation totale

TITRE NIVEAU 7
Expert en informatique et système d'information

2016
80%
5 APPRENANTS

2018
67%
6 APPRENANTS

2017
71%
7 APPRENANTS

2019
92%
12 APPRENANTS

Moyenne d'âge de nos candidats

42
ans

23%
MANAGEMENT ET CONSEIL ERP

Répartitions des candidats par parcours métier (sur 4 ans) :

40%
ÉTUDES ET DÉVELOPPEMENT

37%
INFRASTRUCTURE SYSTÈME ET RÉSEAUX